



Digne-les-Bains, le 24 février 2017

Présentation des candidat(e)s à l'élection présidentielle

Les maires, les conseillers départementaux, conseillers régionaux, présidents de communautés d'agglomération, présidents de communautés de communes, ainsi que les députés et le sénateur du département des Alpes-de-Haute-Provence vont recevoir, à partir du 25 février 2017, adressé en mairie dans laquelle ils/elles siègent ou, le cas échéant, à leur adresse personnelle ou professionnelle, un envoi recommandé contenant les documents leur permettant, s'ils/elles le souhaitent, de présenter un(e) candidat(e) à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017.

Les personnes destinataires de ces documents sont priées d'en accuser réception sans délai.

En cas de non réception de ces documents au 2 mars, ou bien si ceux-ci ont été égarés ou rendus inutilisables, les intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre immédiatement contact avec la section élections de la préfecture (tel : 04-92-36-72-38).

Tout parrainage doit être reçu au Conseil constitutionnel au plus tard le vendredi 17 mars 2017 à 18h00. Les élus désireux d'envoyer leur parrainage devront donc tenir compte des délais d'acheminement postal.